Archive du mois année 2019

RETOUR A LA PAGE D'ACCUEIL



Décoration du Lys



HISTORIQUE & MODALITÉS

D'ATTRIBUTION

A la fin de l'année 1813, les troupes de l'Empereur Napoléon I^{er}, se replièrent sur le sol français, face aux forces des armées coalisées, composées d'allemands, d'autrichiens, de prussiens et de suédois. L'armée impériale renforcée par des unités de gardes nationaux, essaiera vainement de stopper l'avance de ces forces étrangères ; et ce malgré de très durs combats, tel celui de la Fère-Champenoise. Nos troupes durent reculer et se replièrent sur la capitale. Près de 35 000 hommes, dont 12 000 gardes nationaux furent disponibles pour affronter les 150 000 hommes des armées coalisées. Le 30 mars 1814, les combats pour la défense de Paris commencèrent au matin mais, après de terribles assauts, l'ennemi bien supérieur en nombre pris le dessus, ce qui entraînera le maréchal MARMONT à capituler le lendemain. Dans les rangs de la garde nationale, l'on dénombrera 300 tués et 600 blessés.

Dès lors, l'ordre public sera assuré par la garde nationale jusqu'au 3 juin 1814, dans une capitale occupée par des unités autrichiennes, prussiennes et russes. Les troupes de la garde nationale arboraient jusqu'à présent la cocarde tricolore, mais à compter du 10 avril 1814, ordre leur fut donné de porter dorénavant la cocarde blanche.

En effet, le retour de la monarchie des Bourbons était réclamée par le conseil municipal de Paris et le conseil général de la Seine, les sénateurs proclamaient la déchéance de l'empereur, qui fut votée le 4 avril par le corps législatif. Le 5 avril Napoléon I^{er} abdiquait en faveur de son fils et le 11 avril ce fut la Convention de Paris.

Revêtu d'un uniforme de garde national, le frère du Roi Louis XVIII, le comte d'Artois nommé lieutenant-général du royaume, arrivait ce même jour près de Paris. Peu confiant en l'armée impériale restée fidèle à l'empereur déchu, il préféra s'appuyer sur la garde nationale constituée essentiellement par des bourgeois généralement commandés par des officiers d'origine noble. Le 12 avril, le comte d'Artois rentrait dans Paris escorté par 600 gardes nationaux parisiens. Puis le 3 mai, le roi arrivait dans la capitale, et le 13 mai nommait le comte d'Artois, le futur Roi Charles X, colonel-général des gardes nationales de France.

Dès l'arrivée du roi à Paris, des fabricants réalisèrent des petites médailles à l'effigie du monarque et à fleurs de lys, suspendues par des rubans blancs. Emblème du pouvoir monarchique retrouvé, ces médailles furent très vite adoptées, et il est fort probable que de nombreux gardes nationaux les portèrent dès la journée du 12 avril.

Un ordre du jour du comte d'Artois créa, le 26 avril 1814, la Décoration du Lys en faveur de la garde nationale de Paris. Elle devait être pour celle-ci « *un signe perpétuel des services qu'elle a rendus, soit lorsque après avoir combattu pour ses foyers et, chargée seule dans la nuit du 30 mars de la garde et de la sûreté de Paris, elle a conservé au Roi sa capitale et à tant de familles leurs biens, la vie et l'honneur soit, lorsqu'en occupant outre ses postes ceux de la troupe de ligne, elle a offert l'exemple du dévouement et du sacrifice, soit, enfin, quand malgré ce pénible service elle a fait celui de la maison militaire du Roi et donné*

à la famille royale la satisfaction de n'être, pour sa garde, environnée de français. » Par ordre du jour, le 9 mai 1814, le roi approuva la création de la Décoration du Lys en l'étendant à l'ensemble des gardes nationales de France.

Au fil du temps, son attribution sera sans cesse étendue. Très largement répandue dans tout le royaume, elle fut décernée par le roi, mais aussi par le comte d'Artois, le duc de Berry, le duc et la duchesse d'Angoulême ; puis des délégations de pouvoir furent données aux ministres, aux préfets, aux maires, aux généraux, etc. Malgré ces facilités, certains iront jusqu'à porter la décoration sans la moindre autorisation...

Après son retour de l'île d'Elbe, pendant les cents jours, l'Empereur Napoléon I^{er}, décrétera le 9 mars 1815, la suppression de la Décoration du Lys. La monarchie rétablie, les Décorations du Lys retrouvèrent évidemment le droit de cité. Mais à compter de l'ordonnance royale du 5 février 1816, la garde nationale parisienne se verra décerner, en remplacement du Lys, une nouvelle décoration appelée « Décoration de la Fidélité ».

La Décoration du Lys fut à tors souvent appelée Ordre du Lys. Portant, force est de constater que tous les textes officiels font mention de « décoration » et non « d'Ordre ». Même si à partir de 1824, elle fut contrôlée par la Grande chancellerie de la Légion d'honneur ; il n'y avait ni Grand Maître, ni chancellerie spécifique. Malgré cela, aujourd'hui encore, nombreux sont les ouvrages et les catalogues spécialisés dans les décorations, qui la dénomme « Ordre du Lys ». Pour l'anecdote, citons le cas de certains titulaires qui se firent appeler « Chevalier du Lys », mais furent rapidement tournés en dérision par des plaisantins qui les appelèrent alors « Compagnon d'Ulysse »...

Enfin, il est probable que l'on doit l'appellation d'Ordre du Lys à des monarchistes, qui voulurent de ce fait, rehausser le prestige de cette décoration, qui était remise aux gardes nationaux après avoir prêter le serment suivant : « *Je jure fidélité à Dieu et au Roi pour toujours.* » Seul les gardes nationaux étaient astreints au serment, qu'ils prononçaient, en général, collectivement lors de la remise de l'insigne.

L'attribution de la Décoration du Lys entraînait la remise d'un **brevet** officiel. Celui de la garde nationale de Paris était un document en parchemin de 40 x 50 cm, signé du comte d'Artois ; du général DESSOLLES, major général ; du général duc de Montmorency, aide-major général et enfin du colonel Gilbert de VOISINS, secrétaire du sceau. Les gardes nationales départementales recevaient quant à elles un brevet officiel propre à chaque département. Les attributions individuelles étaient généralement faites par lettres.

Sous Louis-Philippe, l'ordonnance du 10 février 1831, officialisera la disparition de la Décoration du Lys.

BÉNÉFICIAIRES

La Décoration du Lys récompensait les troupes de la garde nationale de Paris « officiers, sous-officiers, grenadiers ou chasseurs qui justifiaient d'avoir bien fait leur devoir » (ordonnance du 26 avril 1814) :

- les gardes nationaux non habillés qui justifiaient, soit d'être par leur fortune et par leur nombreuse famille hors d'état de faire la dépense de l'habillement, soit d'avoir été blessés dans la journée du 30 mars ou de bien avoir servi dans cette journée et toutes les fois qu'ils ont été appelés ;

- les officiers de santé qui justifiaient de ne s'être fait dispenser du service de la garde nationale, que pour faire un service utile aux gardes nationaux dans la journée du 30 mars et aux militaires blessés et malades dans les hôpitaux.

A partir de l'ordre du jour du 9 mai 1814, sont attribution fut étendue à l'ensemble des gardes nationales de France.
Puis elle fut décernée également aux fonctionnaires des diverses administrations, fonctionnaires publics, chefs d'administration, aux notables, aux membres de la députation, aux unités de l'armée dont les corps et détachements eurent l'honneur de passer sous les yeux du roi, aux officiers supérieurs et généraux, etc.
Bref, la Décoration du Lys, parfait symbole monarchique, fut donc très largement distribuée...



CARACTÉRISTIQUES

HISTORIQUE & MODALITÉS

D'ATTRIBUTION

. La Décoration de la Fidélité fut créée par ordonnance royale du Roi Louis XVIII, le 5 février 1816, en remplacement de la Décoration du Lys précédemment attribuée au profit de la garde nationale de Paris.
Elle n'était pas, à proprement parlé, une nouvelle décoration, mais plutôt une version particulière de la Décoration du Lys.

Dans son article 5, l'ordonnance du 5 février 1816 précisait : « *Pour récompenser d'une manière particulière ceux de nos fidèles sujets qui, dans la Garde* nationale, auront montré le plus de zèle pour le service, ou donné des preuves signalées de dévouement, nous nous réservons de leur accorder le droit de porter ladite décoration en or, sur la demande qui nous en sera faite par notre bien-aimé frère (le comte d'Artois), *et sur proposition du commandant en chef de ladite garde* (le maréchal OUDINOT) *; mais nul ne pourra l'obtenir sans avoir porté pendant un an, au moins, la nouvelle décoration en argent.* »
Il semble que cette Décoration de la Fidélité en or, ait été très peu décernée.
La Décoration de la Fidélité fut à tors et à l'image de la Décoration du Lys, souvent appelée Ordre de la Fidélité.Pourtant, force est de constater que tous les textes officiels font mention de
« décoration » et non d'« Ordre ».
Il n'y avait ni Grand maître, ni chancellerie spécifique ; malgré cela, aujourd'hui encore, nombreux sont les ouvrages et les catalogues spécialisés dans les décorations, qui la dénomme « Ordre de la Fidélité ».
L'on doit cette appellation à des monarchistes, qui voulurent de ce fait, rehausser le prestige de cette décoration, qui était remise après avoir prêter le serment suivant : « *Je jure, devant DIEU, fidélité et dévouement au Roi, je jure de défendre ses droits et ceux de ses successeurs légitimes à la couronne et de révéler à l'instant tout ce qui viendrait à ma connaissance de contraire à la sûreté de la famille royale ou à la tranquillité de l'État*. »
La décoration était remise accompagnée d'un superbe ***brevet*** sur parchemin, de 40 x 50 mm, signé de Charles-Philippe, comte d'Artois, du maréchal OUDINOT, commandant en chef de la garde nationale de Paris, du duc de CLERMONT-TONNERRE, président du conseil des brevets et récompenses, et enfin de DEURBRONNE, secrétaire du conseil. Ce brevet était habituellement remis à chaque titulaire lors d'une prise d'armes de sa légion, mais parfois expédié par courrier, dans le cas des gardes n'étant plus présent à la garde nationale de Paris.
Sous Louis-Philippe, l'ordonnance du 10 février 1831, officialisera la disparition de la Décoration de la Fidélité

BÉNÉFICIAIRES

La Décoration de la Fidélité récompensait, uniquement, les troupes de la garde nationale Parisienne.

CARACTÉRISTIQUES

RUBAN

Trois bandes d'égale largeur : une bleu roi, une blanche et une bleu roi.



INSIGNE

Étoile, en argent ou en or, à cinq branches pommetées, émaillées de blanc, avec au centre un médaillon.
Une couronne royale surmontant l'étoile, était rattachée à celle-ci par une fleur de lys.

Sur l'avers: l'effigie en or, du Roi Louis XVIII, placée sur fond d'émail blanc ou bleu, était entourée par la devise **FIDELITE - DEVOUEMENT** inscrite en lettres dorées sur fond d'émail bleu.

Sur le revers : une fleur de lys d'argent sur fond doré, était entourée par les dates, inscrites sur fond d'émail bleu,

12 AVRIL - 3 MAI 1814 , 19 MARS - 3 JUILLET 1815.



DIPLOME





Croix de JUILLET



HISTORIQUE & MODALITÉS D'ATTRIBUTION

En trois journées, appelées les « trois glorieuses », la monarchie de droit divin du Roi Charles X va être balayée et remplacée par la monarchie parlementaire du Roi Louis-Philippe, ancien lieutenant-général du royaume.
Le nouveau monarque, désireux de récompenser ceux qui ont aidé à son avènement, promulgua le 13 décembre 1830, une loi sur les récompenses de la Révolution de 1830, avec l'institution d'une décoration spéciale

LA CROIX DE JUILLET

La décoration spéciale, instituée par la loi du 13 décembre 1830, fut créée, sous le nom de Croix de Juillet, par l'ordonnance du 30 avril 1831 et destinée à ceux qui se distinguèrent par leur dévouement à la cause de la Liberté.
Les citoyens décorés de la Croix de Juillet, durent prêter serment de fidélité au roi des Français et d'obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume.
Les honneurs militaires étaient rendus aux titulaires de la Croix de Juillet comme à ceux de la Légion d'honneur.
Une commission des récompenses nationales, présidée par le maréchal FABVIER, décernera 1 789 croix, dont plus de 300 à des militaires et 68 à des citoyens de la ville de Nantes.
Les croix furent décernées dans une **boîte-écrin** accompagnée d'un **diplôme**.
Parmi les titulaires, l'on trouve les noms de François RASPAIL, de Alexandre

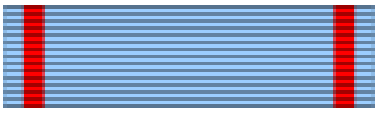
DUMAS (père), du général La FAYETTE (commandant de la garde nationale), de Adolphe THIERS, de François ARAGO, etc.
Les titulaires de la ville de Paris se groupèrent au sein d'une association qui réclama en vain, à l'issue d'une assemblée générale, la suppression de l'obligation de prêter serment (déclaré illégal) et de la légende, gravée sur l'avers de la croix, « Donné par le Roi des Français ».

BÉNÉFICIAIRES

La croix et la médaille de Juillet récompensaient les citoyens qui se distinguèrent dans les glorieuses journées du 27, 28 et 29 juillet 1830.

CARACTÉRISTIQUES

RUBANS



Largeur de 37 mm.
Aux couleurs de la ville de Paris, bleu azur moiré avec un liseré rouge de 2 mm, placé de chaque côté, à 2 mm du bord.

BOITE



INSIGNES

Étoile en argent à trois branches émaillées de blanc, aux pointes pommetées et surmontée par une couronne murale.
Le centre de l'étoile, formé par un médaillon en or, était entouré par une couronne de feuilles de chêne émaillée de vert.

Sur l'avers : le médaillon central, divisé en trois auréoles émaillées aux couleurs nationales,
portait un coq gaulois sur fond doré dans l'auréole bleue et la devise
PATRIE ET LIBERTÉ dans l'auréole rouge.

Sur le revers : le médaillon central du modèle officiel, divisé en trois auréoles émaillées aux couleurs nationales,
portait les dates **27, 28, 29 JUILLET** dans l'auréole bleue, **1830** dans l'auréole blanche
et la légende **DONNE PAR LE ROI DES FRANÇAIS** dans l'auréole rouge.
Une variante de ce modèle se différentiait par le millésime **1830** placé à la suite des trois dates **27, 28, 29 JUILLET** dans l'auréole bleue.

Après la Révolution de 1848, la deuxième République autorisera le port d'un second modèle de cette croix dont il exista plusieurs variantes du revers ; l'avers restant cependant inchangé par rapport au modèle officiel originel :

- sur le revers du médaillon central, dans l'auréole rouge, la légende « **DONNE PAR LE ROI DES FRANÇAIS** » était remplacée par la légende « **RECOMPENSE NATIONALE** », avec les dates **27, 28, 29 JUILLET** dans l'auréole bleue et le millésime **1830** dans l'auréole blanche ;

- sur le revers du médaillon central, dans l'auréole rouge, la légende « **DONNE PAR LE ROI DES FRANÇAIS** » était remplacée par la légende « **DONNE PAR LA NATION** », avec les dates **27, 28, 29 JUILLET 1830** dans l'auréole bleue ;

- sur le revers du médaillon central, dans l'auréole rouge, la légende « **DONNE PAR LE ROI DES FRANÇAIS** » était remplacée par la légende « **CROIX DE JUILLET** », avec simplement le millésime **1830** dans l'auréole bleue.

DIPLOME



Modèle d'essai pour la croix de Juillet



Henri Cinq



Comte de Chambord





Chassé du trône en 1830, le roi Charles X emmena avec lui en exil son petit-fils Henri, duc de Bordeaux,

comte de Chambord au profit duquel il abdiqua à Rambouillet.



À dix ans, l'enfant devint roi pour huit jours.
Il passa le reste de sa vie à souhaiter reconquérir sa couronne, tentant de s'imposer en face de la monarchie de Juillet, de la Deuxième République puis du Second Empire.

Unique héritier des Bourbons, régnant sur son château autrichien de Frohsdorf au milieu d'une petite cour, il s'efforça durant un demi-siècle de rallier les Français à un régime sur les modalités duquel il ne s'expliquait guère.
Sa revendication constante fut assombrie par le drame de sa vie : il n'avait pas d'enfant et ses héritiers dynastiques, les princes d'Orléans, ne soutenaient pas son action.
En 1871, la grande majorité de l'Assemblée constituante, de couleur monarchiste, et un mouvement d'intérêt général et populaire monta soudain vers " Henri V ", porteur d'idées sociales nouvelles.



Mais le prince, dont le caractère s'était assombri par l'absence d'héritier direct, ne se sentait plus en phase avec son époque.
En mettant des conditions inacceptables pour son avènement, il préféra, non sans grandeur, renoncer à son rêve de trône.



DÉCORATIONS DES VAINQUEURS DE LA BASTILLE



HISTORIQUE & MODALITÉS D'ATTRIBUTION

dans l'histoire de la Révolution française, la journée du 14 juillet de l'été de 1789 est une date essentielle et l'un des événements les plus marquants de notre histoire nationale. La prise de la Bastille, symbole de l'absolutisme, aura une considérable répercussion nationale et internationale et, plus de deux siècles après cet événement, nous la célébrons encore chaque année en tant que fête nationale.

Le matin du 14 juillet 1789, des miliciens se rendirent aux Invalides, s'emparèrent de 30 000 fusils et apprirent que la poudre et les balles étaient entreposées à la forteresse de la Bastille. Ce fut vers 13 heures que commencèrent les événements, lorsque des manifestants s'emparèrent du premier pont-levis de la forteresse, mais furent bloqués à hauteur du second. Peu de temps après, le sous-lieutenant ÉLIE, venant des Invalides à la tête d'une colonne de volontaires armés et équipés de deux canons et d'un mortier, se joignit à l'ex-adjudant HULIN, arrivé de l'Hôtel de Ville avec un détachement des gardes-françaises. Leurs troupes parvinrent à menacer la grande porte de la forteresse en plaçant leurs deux canons près de celle-ci.

En voyant le danger, monsieur de LAUNAY, gouverneur de la Bastille, décidait vers 17 heures de capituler.
La Bastille était tombée en quatre heures, l'action faisant 98 victimes et 73 blessés.
Pour commémorer cet événement historique, la Commune de Paris attribua aux « vainqueurs de la Bastille », une récompense sous la forme de deux médailles spécifiques.

LA MÉDAILLE D'OR COMMUNALE DES GARDES-FRANÇAISES

Le Comité militaire de l'Assemblée communale de Paris, demanda le 5 août 1789, qu'il soit attribué une médaille d'or communale en faveur des gardes-françaises et des militaires ayant participés à cet événement historique.
Cette médaille fut créée par l'arrêté du 1er septembre 1789 et remise à chaque titulaire accompagnée d'un brevet d'attribution. Mais le port de cette décoration sera interdit par le décret du 18 novembre 1793, qui demanda aux citoyens titulaires de déposer sous huitaine, à leur municipalité, leur insigne et leur brevet.

LA COURONNE MURALE

L'on dénombra 849 vainqueurs de la Bastille qui ne firent pas partie des gardes-françaises. Une commission spéciale fut chargée par la Commune de Paris de dresser la liste officielle des participants.
Finalement, ce fut à l'issue de plusieurs séances tenues entre le 22 mars et le 16 juin 1790, que fut arrêté la liste définitive, qui porta à 954 le nombre des vainqueurs de la Bastille. Comme dans bien des cas similaires, il y eu quelques abus et des noms furent rajoutés au dernier moment...
Le 19 juin 1790, ces vainqueurs se virent accorder par l'Assemblée nationale diverses récompenses, dont une couronne murale, devant être appliquée sur l'habit au bras gauche ou sur le revers gauche, ainsi qu'un brevet honorable devant justifier leur titre de vainqueur de la Bastille.
Le premier modèle de cette Couronne Murale sera fait d'une couronne brodée cousue sur l'habit ; mais rapidement, les titulaires qui considéraient que cette couronne était une décoration, feront réaliser un insigne portable en bronze.
Le port de cette décoration sera interdit par le décret du 20 août 1793 de la Convention nationale.

En 1832, les vainqueurs de la Bastille, obtiendront que l'administration des monnaies, effectue une nouvelle frappe limitée de leurs insignes, avec une

médaille des gardes-françaises réalisée en cuivre doré et non plus en or, et une couronne murale en bronze non doré et aux tours non ajourées.
Du côté des monarchistes, voici ce que le colonel baron de NERCIAT, royaliste bon teint, pensait de ces deux premières décorations républicaines : « Cette multitude délirante et féroce, qui, depuis plus de deux ans, déchire impitoyablement le sein de sa patrie, la " Nation de France " en un mot, ne se fût pas plutôt signalée par son exploit, la prise de la Bastille, qu'elle consacra, par une décoration prétendue militaire, l'époque de ce mémorable événement. Les brigands, soi-disant citoyens et soldats, qui figurèrent à ce lâche assaut, ont conservés le titre ridiculement pompeux de " vainqueurs de la Bastille " et l'on voit suspendue devant eux, par un ruban à trois couleurs dont l'assemblage est devenu odieux au vrai français, une médaille dont ils s'enorgueillissent. On prétend que cet impudent abus de l'illustration n'a pas peu contribué, dans le temps, à échauffer les têtes et à convertir en fantômes de guerriers ces innombrables " plébeyens " qui portent maintenant les armes contre le Monarque lui-même, contre les ordres qui, pendant tant de siècles, avaient été les appuis du Trône Français ! »

BÉNÉFICIAIRES

La Médaille d'Or Communale des Gardes-Françaises récompensait les 64 hommes des deux sections du 3e bataillon du régiment des gardes-françaises, ainsi qu'une quarantaine de soldats isolés appartenant à d'autres compagnies de ce régiment ou venant d'autres unités.

La Couronne Murale récompensait les vainqueurs de la Bastille « en état de porter les armes » qui ne firent pas partie des gardes-françaises mais qui, pour la plus part d'entre eux, appartenaient à la milice bourgeoise composée de volontaires armés.

CARACTÉRISTIQUES

RUBANS

Les deux insignes furent portés suspendus à des rubans aux caractéristiques diverses.
Cependant, l'arrêté du 1er septembre 1789 défini celui de la médaille des gardes-françaises, comme étant aux couleurs de la ville de Paris, avec deux larges bandes verticales, une bleue et une rouge, et de chaque côté un liseré blanc.

INSIGNES

http://www.cndp.fr/crdp-besancon/fileadmin/CD39/Fichiers_cd39/musee_archeo_de_LlS/Dossier_medaille_prise_de_la_Bastille_def_-_copie.pdf

LA MÉDAILLE D'OR COMMUNALE DES GARDES-FRANÇAISES



Médaille en forme de losange de 32 mm de hauteur sur 21 mm de largeur, aux angles pommetés.

Sur l'avers : des attributs brisés de geôlier, constitués par une chaîne coupée pendant d'un anneau,
surmontant deux boulets et un cadenas ouvert rattaché au reste de la chaîne.
L'ensemble était entouré par l'inscription LA LIBERTÉ CONQUISE LE 14 JUILLET 1789.

Sur le revers : une épée, la pointe dirigée vers le haut, passait au centre d'une couronne mi-chêne,
mi-laurier; l'ensemble étant entouré par un vers en latin du poète LUCAIN
IGNORANT NE DATOS NE QUIS QUAM SERVIAT

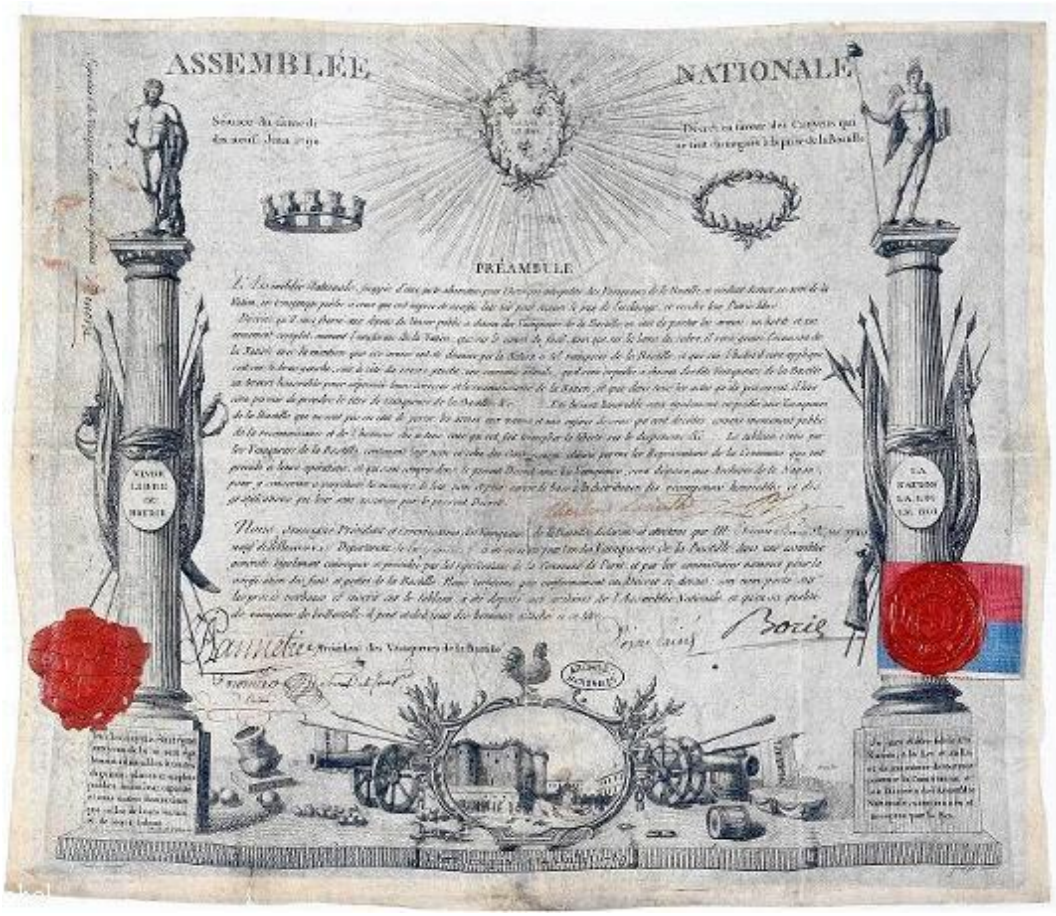
ENSES traduisible
par « Ignorent-ils que les armes ont été données contre la servitude ».

LA COURONNE MURALE



C'était un petit **insigne**, en bronze parfois doré, en forme de couronne uniface composée par cinq tours crénelées et reliées entre elles par une muraille.
Certains des titulaires firent graver au revers l'inscription :
RÉCOMPENSE NATIONALE DÉCERNÉE A MONSIEUR...
VAINQUEUR DE LA BASTILLE 1790.

DIPLOME



MÉDAILLE DE MAZAGRAN

- 11 mars 1840 -



HISTORIQUE

L'émir ABD EL-KADER, proclamé sultan des Arabes, opposa jusqu'en décembre 1847 une résistance acharnée à l'occupation de l'Algérie par la France et à ses troupes commandées par le général BUGEAUD. Lors de la conquête, Mazagran, ville d'Algérie aujourd'hui intégrée à la commune de Mostaganem, fut le théâtre d'un célèbre siège, soutenu du 3 au 6 février 1840. En effet, 123 soldats français placés sous les ordres du capitaine LELIEVRE, résistèrent aux assauts répétés des troupes d'ABD EL-KADER fortes de 10 000 hommes.
Une médaille sans ruban fut instituée, suite à la citation à l'ordre de l'armée, le 11 mars 1840, de la 10e Compagnie du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique.
Certains titulaires portèrent cette médaille, suspendue à un ruban tricolore, après avoir fait poser une bélière.



BÉNÉFICIAIRES

La Médaille de Mazagran récompensait les officiers, sous-officiers et chasseurs de la 10e Compagnie du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique dont les noms suivent :

- Capitaine LELIEVRE.
- Lieutenants MAGNIEN et DURAND.S.
- Sergents WUILLEMOT, MILLOT, GIROUD, LORTAUD, TAINE.
- Caporaux GAZEL, VIGNES, GRIPPAT, MUSTER.
- Musiciens PUYHARDY (tambour) et GOEPFERT (clairon).
- Chasseurs CHAMERET, GÉRARD, SEGUIN, DEVILLETS, VOUILLON, MARQUES, LEBORNE, MORIERT, PLANSON, QUILLET, LANDENWESH, CARRE, COURTES, RENAUD, MARTIN, FLEURETTE, ROUSSEL, FAVRICHON, VERSEJOUX, DUTOUR, FILLEAU, GRIGNEUX, TEILLOUT, COLIN, LESTING, FORTIER, URION,

CARDOT, FLET, FAUCHON, BRANGET, CHOL, ROMAN, JULLIEN, HARAN, CHOCHET, DUBOIS, HERBIN, DUGRAVOT, MARIOLLE, LOUCHET, CHARLIER, BEYER, FRANÇOIS, LELOUEY, VARAILLES, COMPTE, SUZANNE, GROLHIER, FOURCADE, MUNEROT, FABRE, DESFLASSIEUX, KLARR, BIAL, EHANNO, MAURIN, FALISSARD, DANNET, TRAILIN, RUE, MOUSSY, PLANCHON, HUNEAU, FALON, FAURE, LIOTIER, FRANÇOIS, PECONDOU, HAMES, GUYOT, ESTELLE, LUCQUET, JONQUA, GEOFFROY, MINIARD, DOUCET, DAUMAS, LALAUZE, CHANCEL, RABANIT, POUSSIN, TERRADE, JOURDAN, MAGUET, ERHEL, DELAHAYE, JEAN, SEGUENOT, BERTEAU, BONNEFOY, MALGRAS, MARTIN, MENIER, VILLARD, CELERY, CORDIER, MESSAC, VALES, BRINNER, COUDOIN, SABATIER, MUGUET, CHAUFFY, BOUET, LAINE, CAPELLE, FAUCAUD, QUINCAY, VALENT.

♦ Sapeurs du génie PEQUILLET et DELPLANQUE.

INSIGNE

Médaille ronde en bronze, du module de 41 mm.

Sur l'avers : - Modèle du 1er type, avec l'effigie de Louis-Philippe, portant une couronne de laurier, avec la légende
LOUIS - PHILIPPE ROI DES FRANÇAIS.



- Modèle du 2e type, avec une femme ailée debout au sommet d'une colonne, tenant dans sa main droit une couronne de laurier et plusieurs autre en main gauche.

Sur le revers : le texte DÉFENSEURS DE MAZAGRAN, 3. 4. 5. 6. Fer 1840



ou la variante
HONNEUR A LA GARNISON DE MAZAGRAN
surmontant les noms des titulaires et l'inscription **10e Cie 1er BATon D'INFie LÉGÈRE D'AFRIQUE**.



LA MÉDAILLE DE JUILLET
27-28-29 juillet 1830



C'est par l'ordonnance du 13 mai 1831 que fut créée la Médaille de Juillet, destinée à récompenser les citoyens qui accomplirent des actes de courage durant ces journées, mais dont le dévouement à la cause de la Liberté ne justifiait pas l'attribution de la Croix de Juillet.



La médaille fut remise avec un diplôme à 3 763 titulaires dont 3 698 Parisiens et 65 Nantais.



A la différence des titulaires de la Croix de Juillet, ceux de la médaille n'eurent pas à prêter serment.

MÉDAILLE DE JUILLET





Aux couleurs nationales tricolores, matérialisées par trois bandes verticales bleue, blanche et rouge.

Médaille ronde en argent, du module de 35 mm.

Sur l'avers : à l'intérieur d'une couronne de feuille de chêne, un coq gaulois posé sur un drapeau ; l'ensemble était entouré par l'inscription A SES DEFENSEURS LA PATRIE RECONNAISSANTE.

Sur le revers : les dates 27, 28, 29 à l'intérieur de trois couronnes de laurier entrelacées, entourées par ladevise PATRIE LIBERTÉ , et surmontant le millésime JUILLET 1830.

Sur la tranche de la médaille était gravée l'inscription
DONNE PAR LE ROI DES FRANÇAIS.



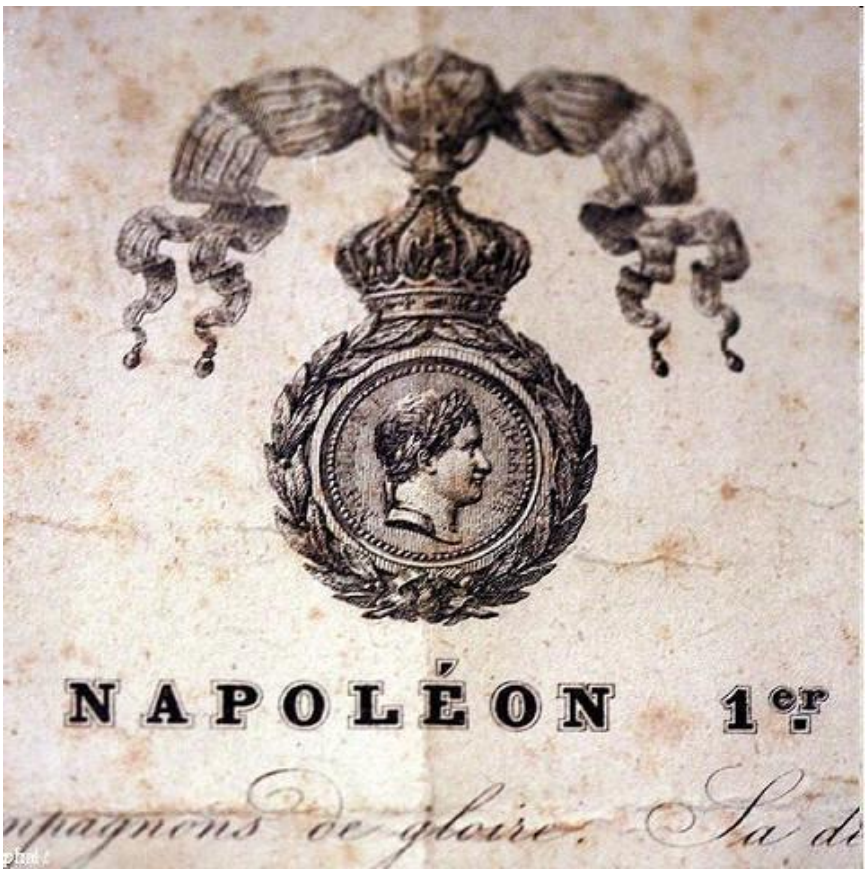


MÉDAILLE DE SAINTE - HÉLÈNE

- 12 août 1857 -

HISTORIQUE

L'Empereur Napoléon 1er, le créateur de la Légion d'honneur et de divers autres Ordres, n'a jamais, par contre, prévu d'instituer des médailles commémoratives en faveur de ses nombreux et valeureux soldats.
Avec le temps, maints de ces vétérans, appelés parfois « *les vieux débris* », se réunirent aux seins d'associations, conservant les souvenirs de l'Empereur et le culte populaire dont il était l'objet, et s'attribuèrent des médailles commémoratives non officielles.



Le besoin d'honorer officiellement ces anciens combattants était donc bien réel, mais ce ne fut que 42 ans après la fin des derniers combats et le départ de l'Empereur en exil à Sainte-Hélène, que fut créée, le 12 août 1857, par décret impérial de l'Empereur Napoléon III,

La Médaille de Sainte-Hélène.



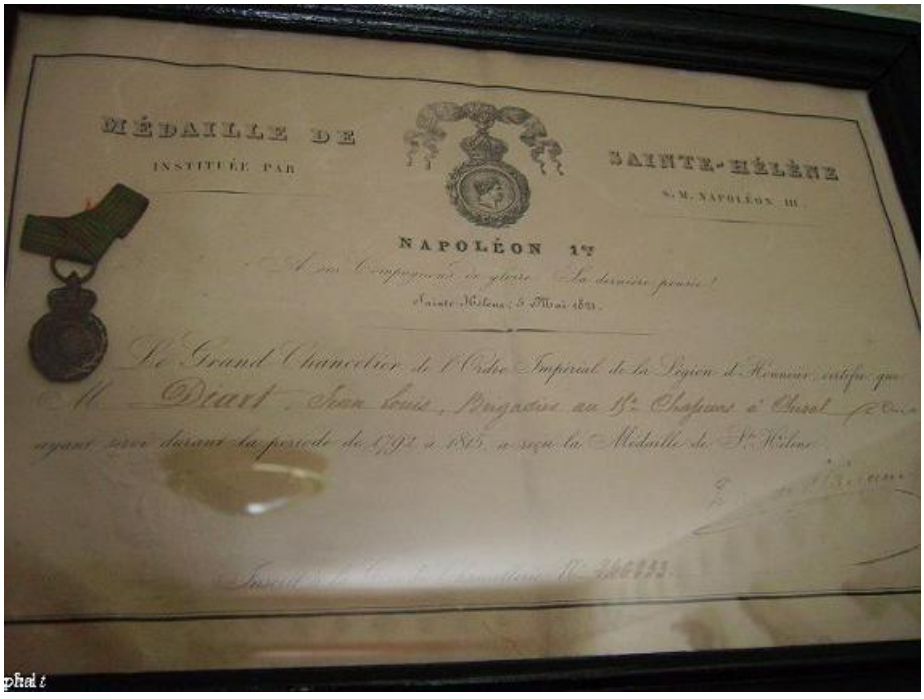
Elle fut remise, aux ayants droit survivants des guerres de la Révolution et de l'Empire, dans une boite en carton, au **couvercle** recouvert par un papier blanc glacé avec l'aigle impérial en relief et l'inscription :

AUX COMPAGNONS DE GLOIRE DE NAPOLÉON I DÉCRET IMPÉRIAL AOÛT 1857.

Un **diplôme** officiel, délivré par la Grande chancellerie de la Légion d'honneur, fut remis avec la médaille à près de 405 000 soldats vétérans, dont environ 350 000 à des français et 55 000 à des étrangers (Source : Daniel Werba sur "Symboles et Traditions").



Pour en savoir plus : **www.stehelene.org**



BÉNÉFICIAIRES

La Médaille de Sainte-Hélène récompensait et honorait les militaires français et étrangers, des armées de terre et de mer, ayant servi la République ou l'Empire entre les années 1792 et 1815. Mais, la médaille étant attribuée sans aucune condition minimum de durée de services ni de participation à une campagne militaire, il était cependant nécessaire de justifier de ses droits en présentant un relevé des états de services ou un congé.

CARACTÉRISTIQUES

RUBAN



Largeur de 38 mm.
Alternance de 6 raies verticales vertes de 4,5 mm et de 5 raies verticales rouges de 1,8 mm.
Sur chaque bord, un liseré rouge de 1 mm.
Ce ruban sera réutilisé dans une configuration quasiment identique pour la Croix de Guerre 1914-1918.

INSIGNE

Médaille ronde en bronze ou cuivre patiné brun, d'une hauteur de 50 mm et d'une largeur de 31 mm, pour le modèle d'ordonnance.
Gravure de Désiré-Albert BARRE, graveur-général des Monnaies.

Sur l'avers : la légende

NAPOLEON I EMPEREUR entourait l'effigie de l'empereur couronné.
L'ensemble était encadré par une épaisse couronne de laurier.

Sur le revers : l'inscription

CAMPAGNES DE 1792 A 1815 entourait le texte
A SES COMPAGNONS DE GLOIRE SA DERNIÈRE PENSÉE
Ste-HÉLÈNE 5 MAI 1821.
L'ensemble était encadré par une épaisse couronne de laurier.

Le sommet de la médaille se rattachait à une couronne impériale, sommée d'une petite croix, faisant corps avec l'ensemble.
Trois **réductions**, dites "médailles de petit module", aux dimensions (hauteur) de 33 mm, 20 mm et 16 mm, furent réalisées et disponibles à la vente au prix de 2 francs.
La plus petite des réductions comportait, au revers, l'inscription se résumant à trois lignes : **Ste-HÉLÈNE 5 MAI 1821**

Médaille en bronze



Médaille en argent



Médaille en or





Source ***http://www.france-phaleristique.com/accueil.htm***

Photos collection ***http://phaleriste-amateur.fr/index.htm***

LES COMMEMORATIVES ETRANGERE

DU SECOND EMPIRE

1856



La médaille de la Baltique



Instituée en 1856 par la reine Victoria pour récompenser les marins et les soldats français et anglais ayant constituée l'expédition en mer de baltique au cours de laquelle la forteresse de Bomarsund fut prise.



Cette médaille fut attribuée à tous les militaires français (10 000 hommes) commandés par le général Baraguay d'Hilliers. Elle fit l'objet d'une attribution individuelle aux seuls 90 sapeurs du génie anglais. Les autres reçurent la médaille non gravée. Un décret de Napoléon III en autorisa l'acceptation et le port par les militaires français sous réserve de l'établissement d'un certificat d'attribution nominatif.

Le Ruban



Le ruban est de couleur inverse à celle de la médaille de Crimée (jaune au centre et liserés bleu pâle)

Le Diplome


Ministère
de la Marine
et des Colonies

Direction du Personnel.

Bureau
du Corps impérial
de la Légion d'honneur.

Empire Français.

EXPÉDITION DE LA MER BALTIQUE.

Médaille instituée par Sa Majesté la Reine d'Angleterre.

Le Préfet du 2e arrondissement maritime
Grand officier de la Légion d'honneur,
certifie que Nommé Boucher Jean Paul
Soldat Régiment de Marine
a fait partie de l'expédition de la Baltique et a obtenu la Médaille
instituée par Sa Majesté la Reine d'Angleterre.

Brest le 6 Novembre 185[illegible]

Vu et enregistré
au Ministère de la Marine
et des Colonies
sous le N° [illegible]

Vu pour authentication
et enregistré à la Grande Chancellerie de l'Ordre Impérial
de la Légion d'honneur sous le N° 1[illegible]

phal

La médaille de Crimée


phal

Est une médaille commémorative britannique, décernée par la reine Victoria aux soldats et marins de tous grades ayant participé à la guerre de Crimée contre les Russes

du 14 septembre 1854 au 8 septembre 1855.





Le Corps expéditionnaire comprenait 183 000 hommes, dont 93 000 Français. Un décret de Napoléon III (26/4/1856) en autorisa l'acceptation et le port par les militaires français.

Le Ruban

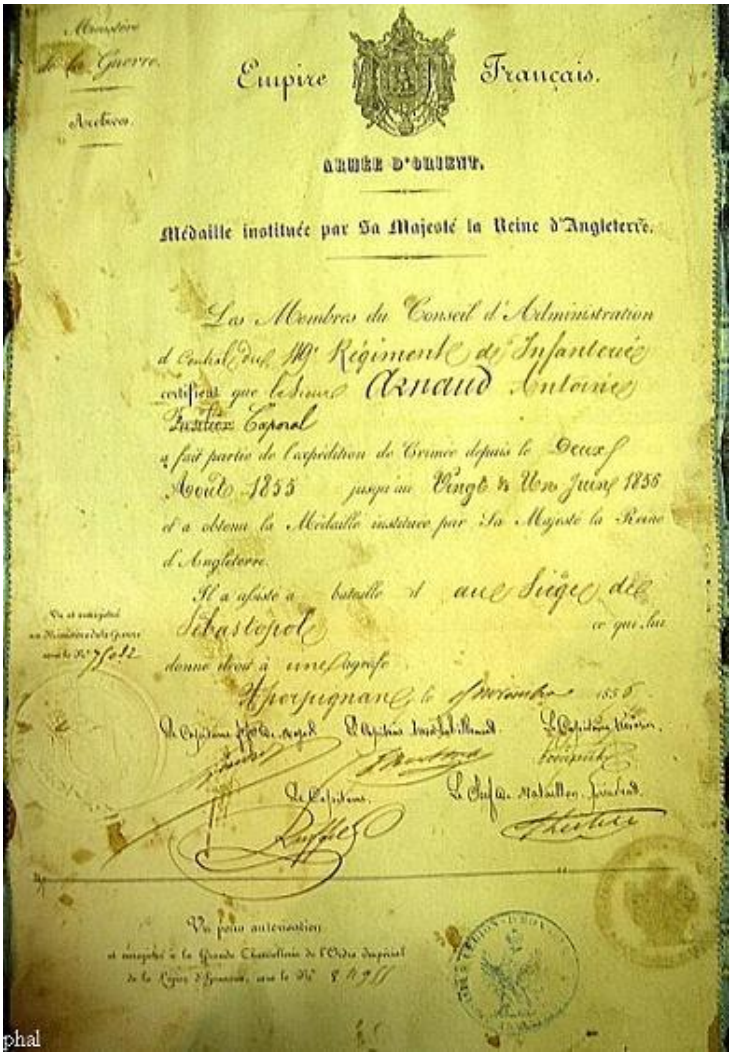


Le ruban bleu pâle bordé d'un liseré jaune citron était agrémenté de 9 agrafes :

Les Agrafes

- ***Alma***
- ***Balaklava***
- ***Inkerman***
- ***Sébastopol***
- ***Azov***
- ***Kinburnn***
- ***Mamelon vert***
- ***Mer d'Azoff***
- ***Traktir***
-

Le Diplome



Empire Français.

ARMÉE D'ORIENT.

Médaille instituée par Sa Majesté la Reine d'Angleterre.

Les Membres du Conseil d'Administration du Conseil Régt 1er Régiment de Infanterie certifient que le Sieur Arnaud Antonin Prénom Caporal a fait partie de l'expédition de Crimée depuis le Deux Août 1855 jusqu'au Vingt & Un Juin 1856 et a obtenu la Médaille instituée par Sa Majesté la Reine d'Angleterre.

Il a assisté à bataille et aux Siège de Sébastopol ce qui lui donne droit à une Agrafe

Perpignan le Septembre 1856

Vu pour authentication

phal

La médaille de Crimée Turque

1856

Créée par le Sultan ABD-UL-MEDJID pou récompenser les soldais des trois expéditionnaires Français Anglais et Sardes (les officiers recevant l'Ordre du MEDJIDIE)

L'insigne en argent d'un diamètre de 37mm A l'origine sans ruban



INSIGNE TYPE ANGLAIS

Chaque corps allié est distingué par la place de son drapeau national situé à la droite du drapeau Turque

Il y eut peu de médaille de type Français 1200 à 1500

La plupart des médailles de type Anglais furent perdues dans le naufrage du bateau PONOMA qui les transportait

Seule la frappe sarde fut la plus importante 20000 il en fut donné aux Anglais en compensation

Le ruban aux couleurs de l'Ordre du MEDJIDIE rouge lie de vin encadré d'un liseré vert



Ce ruban dans les exemplaires d'origine est passé dans un anneau d'argent passant dans un trou percé dans la partie supérieure de la médaille



Source

http://www.france-phaleristique.com/accueil.htm

Souyris-Rollaand

guide des ordres décorations et médailles militaire
Photos collection ***http://phaleriste-amateur.fr/index.htm***

LES COMMEMORATIVES ETRANGERE

Médailles du Vatican

Médaille du Siège de Rome 1848



Créée par le Pape Pie XI en souvenir du siège de Rome par les troupes françaises venues au secours du pape, chassé de sa capitale par les troupes de Garibaldi. Son ruban est en étamine aux couleurs pontificales (jaune à liserés blancs). Elle fut attribuée aux militaires participant au corps expéditionnaire commandé par le général Oudinot.



Baron Hermann Kanzler, päpstlicher Pro-Kriegsminister.

Croix de Mentana 1867



Créée par le Pape pie IX le 14/11/1867 pour commémorer la victoire de Mentana (13/11/1867) au cours de laquelle Garibaldi fut défait. Son ruban est blanc, divisé en cinq bandes verticales par deux raies bleu ciel. Il existe deux agrafes (Mentana et Roma).

Elle fut attribuée au corps de troupe français de la brigade du général de Polhes (quatre bataillons du 1er, du 29em et du 59em RI et le 2em BCP), ainsi qu'aux unités des troupes pontificales, dont les Zouaves. Le gouvernement Impérial accepta la décoration le 3/3/1868 et en autorisa le port par les militaires français.

Médailles Italiennes

Ordre de Saint Maurice et Lazare 1859



Cet Ordre est une réunion de l'ordre de Saint Maurice fondé par le Duc de Savoie et de l'Ordre Papal de Saint Lazare dont les statuts et l'insigne datent de 1600. Il fut établi par le roi Victor Emmanuel de Sardaigne le 27/12/1816 pour récompenser les services exceptionnels rendus au Royaume. Il comporte cinq classes.

Cet Ordre fut décerné à de nombreux officiers français lors de la guerre d'Italie en 1859



Ordre de la Couronne

d'ITALIE 1868



Créé le 20/02/1868 par Victor Emmanuel II pour commémorer la libération de la Lombardie de l'occupation autrichienne, il devenait de ce fait le premier souverain italien roi d'Italie.

Il est destiné à récompenser les services exceptionnels civils et militaires. Il comporte cinq classes. En reproduction, figurent l'insigne des commandeurs et la plaque de Grand Croix.

Cet Ordre fut attribué aux officiers français ayant participé à la guerre de 1859.

Médaille de la valeur Militaire

(1859)



La médaille de la valeur militaire sarde fut attribuée aux militaires français qui se distinguèrent au cours de la campagne d'Italie de 1859. Cette médaille est identique à la précédente, hormis la mention "guerre d'Italie".

Le chiffre total des médailles attribuées aux Français et sardes fut de 8 000 dont la moitié environ pour l'armée française. L'inscription de l'attribution individuelle est identique à la précédente, quoique beaucoup ne portent pas le nom du titulaire car le Gouvernement Impérial, qui en autorisa le port le 23/3/1860, les distribue sans les faire graver.

Médaille pour l'Indépendance

(1859)



Créé par le roi Victor Emmanuel II en 1859 pour récompenser les militaires qui se distinguèrent lors des combats menés de 1848 à 1870 pour la création du Royaume d'Italie et l'unité des Etats Italiens. La médaille, dont le ruban est vert, blanc rouge répété six fois, peut comporter des barrettes en argent sous forme de feuilles de laurier portant au centre les dates des campagnes.

Cette médaille fut attribuée à des militaires savoyards et niçois qui furent autoriser à la porter en france après 1860, date du rattachement de leurs provinces à la France et dont beaucoup servirent dans le 103e RI qui fut créé à cette occasion.

N° 3/. d'ordine d'Elenco

MODELLO E

MEDAGLIA COMMEMORATIVA

DELLE GUERRE COMBATTUTE

PER L'INDIPENDENZA E L'UNITÀ D'ITALIA

NEL 1848, 1849, 1859, 1860-61

istituita con R. Decreto in data 4 marzo 1865

IL CONSIGLIO D'AMMINISTRAZIONE

del (1) 2° Reggimento Fanteria

Dichiara che il (2) Caporale Fanteria Billon Ferdinando

(N° 10336 di Matricola) dello stesso Corpo ha fatta la Campagna del

(3) ~~1848~~
1849
~~1859~~
~~1860-61~~

per l'Indipendenza e l'Unità d'Italia

per cui ha diritto a fregiarsi della Medaglia suddetta accompagnata da (4) Una fascetta corrispondente alla Campagna cui prese parte.

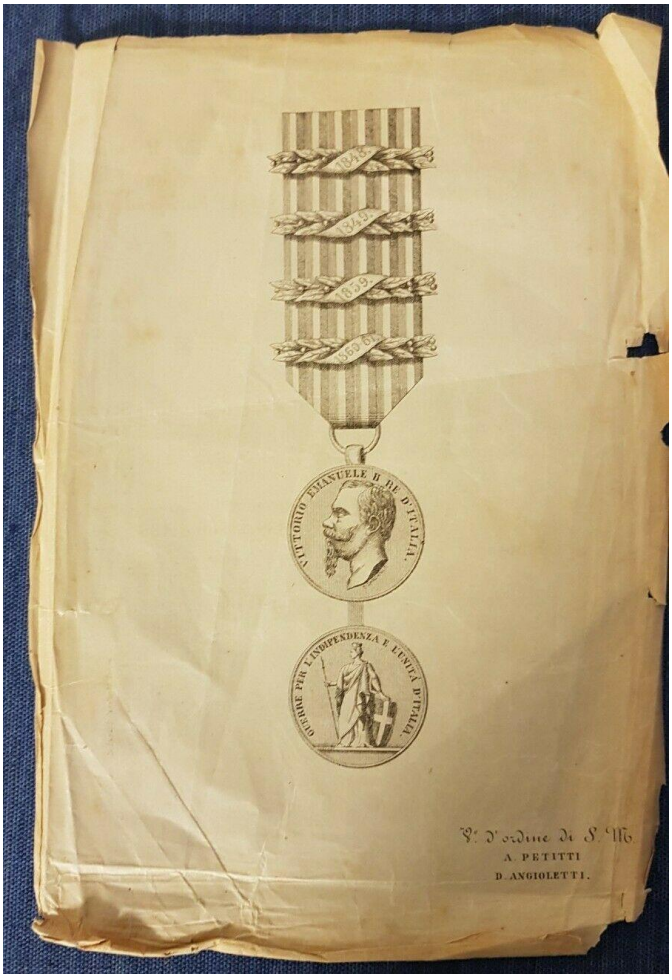
Dato a Cagliari il 7 Febbraio 1866

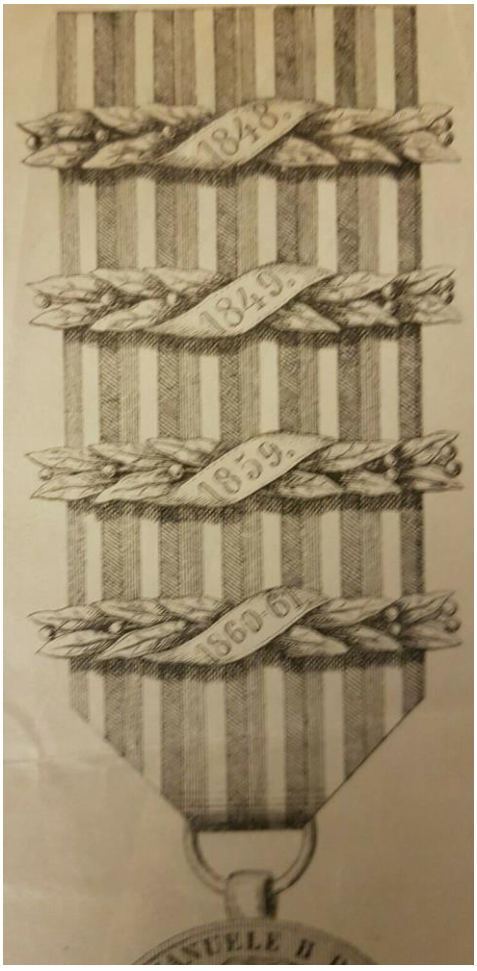
I MEMBRI DEL CONSIGLIO D'AMMINISTRAZIONE

F. Capitano — F. Capitano — F. Maggiore Relatore — F. Colonnello Presidente

Sergente

1) Corpo che rilascia la dichiarazione.
2) Grado, Cognome e Nome dell'individuo cui si rilascia la dichiarazione.
3) Si cancelleranno le Campagne cui non prese parte.





Source ***http://www.france-phaleristique.com/accueil.htm***

Photos collection ***http://phaleriste-amateur.fr/index.htm***

LES COMMEMORATIVES FRANCAISE DU SECOND EMPIRE

1859

MEDAILLE DE LA CAMPAGNE D'ITALIE



A partir de 1815, dans les différentes provinces de la péninsule italienne, se manifesta un puissant mouvement populaire désirant l'unification du pays. Cette idée, défendue par le Roi de Sardaigne Victor-Emmanuel II, était combattue cependant par le Pape PIE IX et les Autrichiens qui occupaient les provinces de Lombardie et de Vénétie. En Europe, cette cause n'était soutenue que par l'Empereur Napoléon III qui, le 28 janvier 1859, s'engageait par le traité; de Turin à apporter aide et soutien de la France. Mais suite à une série de

provocations, le Piémont était envahi, le 26 avril 1859, par 100 000 soldats autrichiens. Cette action entraînait la France à déclarer la guerre à l'empire d'Autriche, le 3 mai 1859.
Malgré la mauvaise préparation de notre armée, nos soldats aux côtés des Piémontais et des Sardes, devaient s'illustrer lors de plusieurs célèbres batailles, dont celle de Magenta, le 4 juin, qui permettra à Napoléon III et Victor Emmanuel II d'entrer triomphalement le 8 juin, à Milan. Puis le 24 juin, les forces Franco-Piémontaises prenaient à l'issue d'une terrible bataille le bourg de Solférino et le 12 juillet, un armistice était signé à Villafranca.
A Zurich, le 10 novembre 1859, la France signait un traité avec l'Autriche. Le 24 mars 1860, par le traité de Turin avec les Sardes, elle recevait le comté de Nice et la Savoie en échange de l'annexion des états de l'Italie centrale par le Piémont.
Nos forces composées par une armée d'un effectif de 120 000 hommes, étaient dirigées par l'Empereur et placées sous les ordres des maréchaux Baraguet d'HILLIERS et CANROBERT, des généraux MAC-MAHON, NIEL et Regnault de SAINT-JEAN-D'ANGELY. Durant ces trois mois de campagne,

nos pertes s'élevèrent à 8 000 morts et 40 000 blessés.

Pour récompenser tous les participants et garder le souvenir de cette glorieuse campagne, la Médaille de la Campagne d'Italie fut créée par décret impérial, le 11 août 1859. Près de 120 000 médailles furent décernées.
La médaille était remise avec un **diplôme** et décernée par l'Empereur Napoléon III, sur proposition des ministres de la Guerre et de la Marine.



BÉNÉFICIAIRES

La Médaille de la Campagne d'Italie récompensait tous les personnels, soldats, marins, cantinières, etc., ayant participés à la campagne d'Italie en 1859.

CARACTÉRISTIQUES

RUBAN



Largeur de 36 mm.
Alternance de 6 raies verticales rouges de 4 mm et de 5 raies verticales blanches de 2 mm.
Sur chaque bord, un liseré; blanc de 1 mm.

INSIGNE



Médaille ronde en argent, du module de 30 mm.
Gravure de D'Albert BARRE.

Sur lavers :

la légende **NAPOLEON III EMPEREUR**

entourait l'effigie de l'empereur couronné de laurier.
L'ensemble était encadré d'une couronne de laurier.

Sur le revers :

l'inscription **CAMPAGNE D'ITALIE 1859**

entourait le nom des batailles de
MONTEBELLO, **PALESTRO**, **TURBIGO**, **MAGENTA**,

MARIGNAN, **SOLFERINO**.

L'ensemble était encadré d'une couronne de laurier.

Il a existé un modèle dit des « Cent-Gardes », dont la médaille était surmontée

par une couronne impériale.
La Monnaie de Paris réalisa en une semaine, une première série de 500 médailles, du module de 27 mm, qui furent distribuées le jour de la fête de la victoire et de l'empereur, le 15 août 1859. Ce modèle primitif différait de celui décrit précédemment, par l'effigie de l'empereur non couronnée et par la couronne de laurier extérieure formant saillie. De plus, il fut réalisé parfois avec une couronne impériale sommé d'une petite croix.



Source ***http://www.france-phaleristique.com/accueil.htm***

Photos collection ***http://phaleriste-amateur.fr/index.htm***

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE

DE L'EXPÉDITION

DE CHINE

- 23 janvier 1861 -



HISTORIQUE

Pour riposter aux tortures que les Chinois avaient infligées à leurs missionnaires, l'Angleterre et la France envoyèrent en 1857 une première expédition qui occupa Canton et contraignit la Chine à signer en 1858 le premier traité de T'ien-tsin (Tianjin), accordant aux occidentaux l'ouverture de onze ports chinois.

Mais la réticence de Pékin à appliquer les clauses de ce traité, fit que les forces franco-anglaises se préparèrent de nouveau à intervenir et 8 000 volontaires français, placés sous les ordres du général COUSIN-MONTAUBAN, marchèrent sur Pékin qui fut pris en octobre.

Un second traité fut alors signé à T'ien-tsin, en octobre 1860, permettant aux occidentaux d'ouvrir des légations à Pékin et aux missions de s'installer en Chine.

Pour récompenser nos soldats et marins, et garder le souvenir de cette épopée, la Médaille commémorative de l'Expédition de Chine fut créée par décret impérial, le 23 janvier 1861.

Près de 8 000 médailles furent attribuées.

BÉNÉFICIAIRES

La Médaille commémorative de l'Expédition de Chine récompensait tous ceux qui prirent part à l'expédition de Chine.

CARACTÉRISTIQUES

RUBAN



Largeur de 36 mm.
Jaune, avec au centre, le nom de la ville de Pékin, en caractères chinois (idéogrammes) tissés en bleu.

INSIGNE



Médaille ronde en argent, du module de 30 mm.
Gravure de Désiré-Albert BARRE.

Sur l'avers : la légende **NAPOLEON III EMPEREUR**

entourant l'effigie de l'Empereur couronné.
L'ensemble était encadré d'une couronne de laurier.

Sur le revers : l'inscription **EXPÉDITION DE CHINE 1860**

entourant le nom des batailles de
TA-KOU, **CHANG-KIA-WAN**, **PA-LI-KIAO**, **PE-KING**.
L'ensemble était encadré d'une couronne de laurier.

Diplome



Source ***http://www.france-phaleristique.com/accueil.htm***

Photos collection ***http://phaleriste-amateur.fr/index.htm***

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE L'EXPÉDITION DU MEXIQUE

- 29 août 1863 -



HISTORIQUE

L'expédition du Mexique fut entreprise en 1862, par Napoléon III, à la suite d'un différend financier avec la République
Ainsi, le 7 janvier 1862, environ 3 000 hommes débarquaient à Véra Cruz, des bâtiments de la force navale commandée par l'amiral Julien de la GRAVIÈRE.
Dans un premier temps, l'Angleterre et l'Espagne se joignirent à la France, mais ces deux pays, peu certains du succès de l'entreprise, préférèrent rapidement se retirer, laissant seules les forces françaises, assistées de quelques troupes autrichiennes, belges et turcs.
Ces forces, dont les effectifs s'élèveront jusqu'à 38 000 hommes, seront placées successivement sous les ordres des généraux de LORENCEZ, puis FOREY et enfin BAZAINE. Malgré quelques revers, des succès, comme le glorieux combat du village de Camerone où, le 30 avril 1863, 62 légionnaires résistèrent vaillamment pendant neuf heures à l'attaque de 2 000 mexicains, permettra la

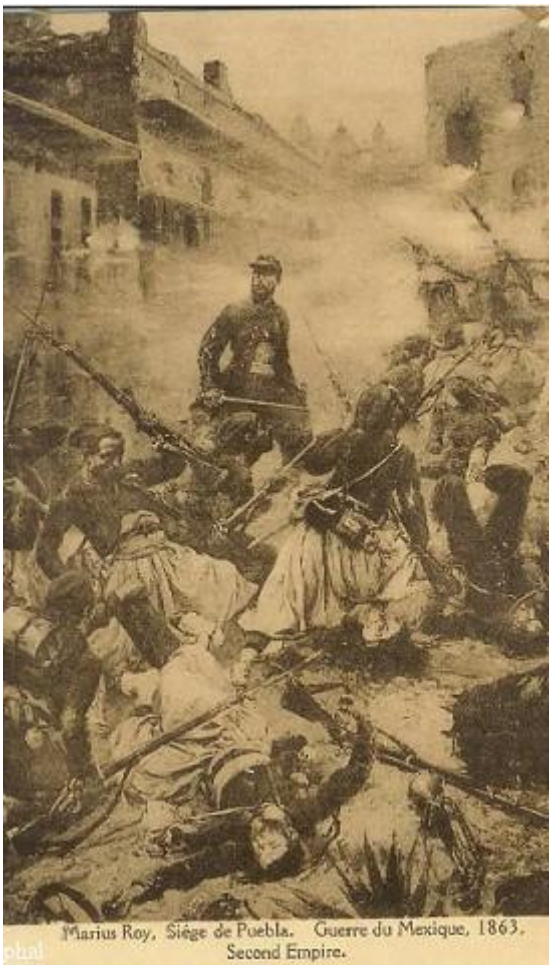
prise de la ville de Puebla, le 17 mai 1863, ouvrant ainsi la route de Mexico. Dans la capitale, une assemblée de notables reconnaîtra alors l'archiduc Maximilien de Habsbourg, frère de l'Empereur François-Joseph d'Autriche, comme Empereur du Mexique.

Cependant, nos forces épaulées par 20 000 mexicains ayant embrassés la cause de Maximilien, seront harcelées dans leur œuvre de pacification, par les troupes du Président JUAREZ, soutenu par les États-Unis.

En février 1867, l'Empereur Napoléon III, ordonnait le rapatriement des troupes françaises, dont les derniers éléments quittèrent le port de Véra Cruz le 12 mars 1867. L'Empereur Maximilien, ainsi abandonné, sera vaincu à Querétaro et fusillé en juin de cette même année.

Pour récompenser nos soldats et marins, et garder le souvenir de cette épopée, la Médaille commémorative de l'Expédition du Mexique fut créée par décret impérial, le 29 août 1863 et fut attribuée, avec un diplôme, aux 38 000 hommes ayants participés aux opérations.

Réalisée par Désiré Albert BARRE, graveur général de la Monnaie de Paris, elle reprenait les caractéristiques générales de la Médaille commémorative de la Campagne d'Italie, créée en 1859. mexicaine et avec le désir de fonder dans ce pays, un empire catholique qui contrebalancerait la puissance américaine.



Marius Roy. Siége de Puebla. Guerre du Mexique, 1863. Second Empire.

BÉNÉFICIAIRES



La Médaille *commémorative de l'Expédition du Mexique récompensait tous ceux qui prirent part à l'expédition du Mexique.*

CARACTÉRISTIQUES

RUBAN



Largeur de 36 mm.
Blanc avec une bande rouge et une bande verte de 5 mm placées en diagonale et formant une croix.
Au centre de la croix, en superposition, un aigle noir aux ailes déployées, tenant un serpent vert par le bec et les serres.
D'un dessin tout à fait original, il était l'œuvre de Désiré Albert BARRE et représentait les armes de la République du Mexique, inspirées de la symbolique Aztèque.

INSIGNE



Médaille ronde en argent, du module de 30 mm.
Gravure de Désiré Albert BARRE.

Sur l'avers : la légende

NAPOLEON III EMPEREUR

Entourait l'effigie de l'Empereur couronné.
L'ensemble était encadré d'une couronne de laurier.

Sur le revers : l'inscription

EXPÉDITION DU MEXIQUE 1862 - 1863 *entourait le nom des batailles de*

CUMBRES, CERRO-BORREGO, SAN-LORENZO, PUEBLA, MEXICO.

L'ensemble était encadré d'une couronne de laurier.

Diplome



Ordre de Notre Dame de la Guadalupe



Crée en 1823 par l'empereur Iturbide pour récompenser les services exceptionnels civils et militaires, cet Ordre fut supprimé en 1855, puis remis en activité en 1863 par l'empereur Maximilien et disparut avec lui en 1867. Cet ordre qui était le deuxième de l'Empire mexicain fut celui qui fut le plus souvent attribué aux officiers du Corps expéditionnaire français entre 1862 et 1867. Le gouvernement impérial en autorisa l'acceptation et le port



Source ***http://www.france-phaleristique.com/accueil.htm***
Photos collection ***http://phaleriste-amateur.fr/index.htm***

MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE L'EXPÉDITION DU TONKIN

- 6 septembre 1885 -



HISTORIQUE & MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Sous la troisième République, la France décida d'étendre son influence au Tonkin, en y envoyant un détachement commandé par le capitaine de vaisseau Henri RIVIÈRE. Mais ce dernier fut capturé au cours d'une sortie à CAU-GIAI, le 19 mai 1883, et décapité par les Pavillons Noirs.

La réaction française fut vigoureuse ; la Chambre des députés votant unanimement pour l'envoi en Extrême-Orient d'un corps expéditionnaire devant occuper puis pacifier le Tonkin et faire ainsi reconnaître le protectorat français sur l'Annam.

Durant trois années (1883, 1884 et 1885), les marins de l'escadre commandée par l'amiral COURBET, les soldats de l'infanterie de marine, des escadrons de spahis et chasseurs d'Afrique, des bataillons de zouaves, tirailleurs algériens et les légionnaires, placés sous les ordres des généraux MILLOT puis de COURCY, opéreront au Tonkin, en Annam et en Chine. Les opérations se termineront par la signature, le 9 juin 1885, du second traité de T'ien-tsin (Tianjin) avec la Chine.

En vue de commémorer ces faits d'armes, la loi du 6 septembre 1885 institua la Médaille commémorative de l'expédition du Tonkin, attribuée avec un ***diplôme*** *à 97 300 titulaires.*
En cas de décès du soldat ou du marin, la médaille était remise, à titre de souvenir, au fils aîné, à la veuve, au père, à la mère, ou à défaut au plus âgé des frères.
Les fonds nécessaires pour la fabrication de cette médaille furent prélevés sur les crédits déjà votés pour l'expédition du Tonkin.



BÉNÉFICIAIRES

La Médaille commémorative de l'expédition du Tonkin récompensait les militaires et marins qui prirent part à l'expédition de 1883 à 1885.
La loi du 27 juillet 1887 en étendit l'attribution :

- *aux militaires et marins ayant pris part, entre 1885 et 1893, aux opérations au Tonkin, en Annam, au Cambodge, au Siam et dans le Haut Mékong ;*

- *Aux rares survivants qui, de 1873 à 1882, servirent sous les ordres de Francis GARNIER et Henri RIVIÈRE.*

CARACTÉRISTIQUES

RUBAN



Largeur de 36 mm.
Jaune coupé par quatre raies verticales vertes de 4 mm.

La loi du 6 septembre 1885 avait initialement prévue un ruban moitié vert, moitié jaune.

INSIGNES

***Médaille** ronde en argent, du module de 30 mm.*
Gravure de Jean-Baptiste DANIEL-DUPUIS.

Sur l'avers:

*L'effigie de la République casquée entourée de la légende **REPUBLIQUE FRANÇAISE**.*
*Sur la visière du casque l'inscription **PATRIE**.*
L'ensemble était encadré d'une couronne de laurier.

Sur le revers:

*L'inscription **TONKIN CHINE ANNAM •1883-1885 •***

entourait les noms des batailles de
***CAU-GIAI**, **SONTAY**, **BAC-NINH**, **FOU-TCHÉOU**, **FORMOSE**, **TUYEN-QUAN**, **PESCADORES**.*
L'ensemble était encadré d'une couronne de laurier.

Deux modèles existèrent : l'un fut destiné à la Marine



*L'autre à l'armée de Terre. Ce dernier se différenciait du précèdent par la disparition, sur le revers, du nom de **CAU-GIAI***



Les premiers tirages, du modèle officiel de la Monnaie de Paris, furent équipés d'une bélière en forme d'olive et les éditions ultérieures furent munies d'une bélière en forme de boule

Il existe des models privés comme le type Delande



Poinçon sur la boulle et absence de signature de Dupuis model Terre

.

Source ***http://www.france-phaleristique.com/accueil.htm***

Photos collection ***http://phaleriste-amateur.fr/index.ht***

ORDRE ROYAL DU CAMBODGE

- 10 mai 1896 -



Sa Majesté Norodom, roi du Cambodge, 1898

HISTORIQUE & MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Depuis 1845, le Siam et le Viêt-nam imposaient un protectorat conjoint sur le Cambodge. Grâce à l'intervention de la France qui exercera à partir de juillet 1863 le protectorat, le Cambodge retrouva sa souveraineté et en 1864, couronnait comme Roi, Norodom 1er. Ce dernier fondait, le 8 février 1864, l'Ordre royal du Cambodge. A partir du décret du 10 mai 1896, il devint un de nos Ordres coloniaux, attribué indifféremment par le Roi du Cambodge ou par le gouvernement français, prenant alors le nom d'Ordre du Cambodge. C'était un Ordre à cinq classes, structuré à l'image de la Légion d'honneur :

- Les grades de Chevalier, d'Officier et de Commandeur ;
- Les dignités de Grand officier et de Grand croix.

Le Président de la République française était de droit Grand croix de l'Ordre du Cambodge.
Il fut supprimé en tant qu'Ordre colonial par le décret du 25 août 1948, puis

devint par le décret du 1er septembre 1950, un Ordre des États associés de l'Union française jusqu'en 1955, année ou le Cambodge quitta l'Union française. Il fut donc attribué à partir de 1948, uniquement comme Ordre national cambodgien jusqu'à sa disparition avec la dynastie Khmer. Cependant, durant son exil, le prince SIHANOUK continuera à en attribuer les insignes. Suite au retour à la tête de l'état du Cambodge du Roi Norodom SIHANOUK, l'Ordre royal du Cambodge a été ré institué. Son insigne est identique à celui décrit ci-dessous.

BÉNÉFICIAIRES

L'Ordre royal du Cambodge récompensait les services civils et militaires des étrangers ou des sujets du Roi du Cambodge.
De 1896 jusqu'au décret du 14 juillet 1933, l'Ordre du Cambodge attribué par le gouvernement français, récompensait :

- Les personnes qui justifiaient d'un séjour effectif minimum de trois ans outre-mer, dans les territoires de l'Indochine et plus particulièrement au Cambodge ;

- Les personnes qui ne justifiant pas d'un séjour outre-mer, ont cependant rendu des services à l'expansion coloniale.

A compter du 14 juillet 1934, de nouvelles dispositions furent prises : nul ne pu être nominé s'il avait pas 29 ans révolus et ne justifiait pas d'au moins neuf années de services civils ou militaires ou de pratique professionnelle, le temps passé outre-mer étant compté pour deux ou trois fois sa durée, selon la nature du séjour.
A l'instar des autres Ordres coloniaux, un contingent spécial, ouvert par décret, pu récompenser les services rendus par les organisateurs, collaborateurs ou exposants des expositions ou des manifestations importantes purement coloniales.

CARACTÉRISTIQUES

RUBANS



Largeur de 37 mm.
Il était primitivement de couleur rouge à liserés vert sur chaque bord. Mais comme pour les autres Ordres coloniaux et afin d'éviter une trop grande

similitude de teinte avec le ruban de la Légion d'honneur, il fut décidé, suite au décret du 5 décembre 1899, de changer ces couleurs.



A compter de cette date, le ruban fut à fond blanc avec de chaque côté un liseré orange.

Ruban d'Officier à rosette blanche et orange de 30 mm de diamètre.
Cravate permettant le port en sautoir pour le grade de Commandeur.
Ruban moiré blanc et orange de 10 cm de largeur, permettant le port en écharpe, pour la dignité de Grand'croix.
Lorsqu'en 1948, l'Ordre royal du Cambodge redevint un Ordre purement national, le ruban repris ses couleurs d'origine.

Insignes

Etoile de chevalier

uni faces, à huit pointes diamantées constituées chacune par de multiples rayons partant d'un médaillon central de forme ovale représentant sur un fond d'émail violet les armes royales cambodgiennes entourées par un cercle d'émail rouge.
L'étoile est surmontée par une couronne royale avec une petite croix sur la boule de la bélière.
L'insigne des Chevaliers est en argent,





Etoile d'Officier



Etoile de Commandeur



L'etoile d'officier, de Commandeurs, et de Grand officiers et Grand croix

étant en vermeil ou en or.

Il a existé un modèle à taille réduite, attribué durant les premières années qui suivirent la création de l'Ordre, dont la présentation était plus dépouillée avec notamment l'absence de la couronne royale en partie supérieure.



PLAQUE

Plaque en forme de grande étoile unie face à huit pointes diamantées, constituées chacune par de multiples rayons partant d'un médaillon central de forme ovale représentant sur un fond d'émail violet les armes royales cambodgiennes entourées par un cercle d'émail rouge.
La plaque est du module de 78 mm, en argent avec le médaillon central en vermeil.



DIPLOME



photos officier et commandeur
de l'Ordre royal du cambodge





Source ***http://www.france-phaleristique.com/accueil.htm***

Photos collection ***http://phaleriste-amateur.fr/index.htm***

ORDRE DU DRAGON D'ANNAM

- 10 mai 1896 -



L'empereur d'Annam, Dong Khanh

HISTORIQUE & MODALITÉS D'ATTRIBUTION

La France présente en Cochinchine depuis 1848, établit le protectorat sur l'Annam en 1883. Le 14 mars 1886, l'empereur d'Annam, Dong Khanh (de la dynastie NGUYEN), créait l'Ordre du Dragon de l'Annam ou « Ordre du Dragon vert », pour commémorer son alliance avec la France.
A partir du décret du 10 mai 1896, il devint un de nos Ordres coloniaux, attribué indifféremment par l'empereur d'Annam ou par le gouvernement français.
C'était un Ordre à cinq classes, structuré à l'image de la Légion d'honneur :

- les grades de Chevalier, d'Officier et de Commandeur ;

- les dignités de Grand Officier et de Grand-croix.

Le Président de la République française était de droit Grand-croix de l'Ordre du Dragon d'Annam.
Il fut supprimé en tant qu'Ordre colonial par le décret du 5 mai 1950 et devint alors (décret du 1er septembre 1950) un Ordre des États associés de l'Union française.
Le dernier empereur d'Annam, Bao-Daï, le décernera jusqu'à sa totale disparition, quelques mois après la création de la République du Viêt-nam en 1955.

BÉNÉFICIAIRES

L'Ordre du Dragon d'Annam récompensait les services civils et militaires des étrangers ou des sujets de l'empereur d'Annam.
De 1896 jusqu'au décret du 14 juillet 1933, l'Ordre récompensait lorsqu'il était attribué par le gouvernement français :

- les personnes qui justifiaient d'un séjour effectif minimum de trois ans outre-mer, dans les territoires de l'Indochine ;

- les personnes qui ne justifiant pas d'un séjour outre-mer, ont cependant rendu des services à l'expansion coloniale.

A compter du 14 juillet 1934, de nouvelles dispositions furent prises : nul ne pouvait être nommé s'il n'avait pas 29 ans révolus et ne justifiait pas d'au moins neuf années de services civils ou militaires ou de pratique professionnelle, le temps passé outre-mer étant compté pour deux ou trois fois sa durée, selon la nature du séjour.
A l'instar des autres ordres coloniaux, un contingent spécial, ouvert par décret, pouvait récompenser les services rendus par les organisateurs, collaborateurs ou exposants des expositions ou des manifestations importantes purement coloniales.

CARACTÉRISTIQUES

RUBANS

Largeur de 37 mm.
Différents rubans furent portés :
- de 1886 à 1896 :

ruban blanc bordé de chaque côté par un large liseré orange dans le cas d'une attribution de l'Ordre à titre militaire ;



♦ ruban vert bordé de chaque côté par un large liseré orange dans le cas d'une attribution de l'Ordre à titre civil.



après 1896 :

♦ ruban rouge bordé de chaque côté par un large liseré jaune dans le cas d'une attribution de l'Ordre par l'empereur d'Annam



♦ ruban vert bordé de chaque côté par un large liseré orange dans le cas d'une attribution de l'Ordre par le gouvernement français.



Ruban d'Officier à rosette aux couleurs du ruban correspondant de 30 mm de diamètre.
Cravate permettant le port en sautoir pour le grade de Commandeur.
Ruban moiré aux couleurs de l'attribution correspondante de 10 cm de largeur, permettant le port en écharpe, pour la dignité de Grand-croix.

INSIGNES

CROIX

Étoiles uniface, à huit pointes diamantées constituées chacune par des rayons partant d'un médaillon central de forme ovale représentant sur un fond d'émail bleu l'inscription en idéogrammes annamites dorés DONG-KHANH HOANG-DE
Le médaillon central était bordé par un cercle d'émail rouge.
L'étoile était surmontée par une couronne impériale , entourée de quatre motifs héraldiques.



Deux types

Suspendue à un dragon émaillé de vert formant bélière.



trois types

L'insigne des Chevaliers était en argent, celui des Officiers, Commandeurs, Grands Officiers et Grands-croix étant en vermeil ou en or.

CHEVALIER



OFFICIER



COMMANDEUR



CRANDS CROIX



PLAQUE



Grande étoile uniface au module de 105 mm, à seize pointes diamantées et constituées chacune par des rayons partant de la surface centrale occupée par un dragon d'émail vert en relief, tenant entre ses griffes un médaillon de forme ovale, bordé par un cercle d'émail rouge et qui représentait sur un fond d'émail bleu l'inscription en idéogrammes annamites dorés DONG-KHANH HOANG-DE, entourée de quatre motifs héraldiques.
La queue du dragon apparaissait sur la partie basse de l'étoile, une partie du corps et la tête débordant sur la droite et le haut.
La plaque de Grand-croix était en argent avec le médaillon central réalisé en bronze doré.

DIPLOME



Chevalier



Officier

Photos chevalier officier et commandeur





Source ***http://www.france-phaleristique.com/accueil.htm***

Photos collection ***http://phaleriste-amateur.fr/index.htm***

ORDRE DE L'ÉTOILE NOIRE

- 10 mai 1896 -



S. M. TOFFA II, roi de Porto-Novo

HISTORIQUE & MODALITÉS D'ATTRIBUTION

C'est le Roi de Porto-Novo, TOFFA, qui institua l'Ordre de l'Étoile noire le 1er décembre 1889. Le Roi TOFFA devint en 1892 Roi du Dahomey (aujourd'hui la République du Bénin) grâce à l'aide de la France, qui envoya un corps expéditionnaire de 4 000 hommes placés sous les ordres

du colonel Alfred DODDS.
Les troupes de cette expédition qui dura cinq mois, vainquirent à Dogba l'armée du Roi BÉHANZIN. Une croix et un brevet furent attribués à certains des hommes ayant pris part à cette épopée coloniale. Marquant la reconnaissance du Roi TOFFA pour la France, l'Ordre de l'Étoile noire fut réorganisé le 30 août 1892, puis approuvé et reconnu par le Gouvernement français l

e 30 juillet 1894.
Par les décrets des 10 et 23 mai 1896, il devint un de nos cinq Ordres coloniaux. A partir de ce moment, il fut géré par la Grande chancellerie de la Légion d'honneur

jusqu'à sa disparition.
C'était un Ordre à cinq classes :

♦ Les grades de Chevalier, d'Officier et de Commandeur;

♦ Les dignités de Commandeur avec plaque et de Grand-croix.

Contrairement aux Ordres calqués sur la Légion d'honneur, il n'y avait donc pas de Grands officiers, mais des Commandeurs avec plaque, qui portaient la croix de Commandeur en sautoir et la plaque à droite de l'habit.
Le Président de la République française était de droit Grand-croix de l'Ordre de l'Étoile noire.
Le décret du 1er septembre 1950 lui donna la dénomination

« d'Ordre de la France d'Outre-mer ».
Le décret du 3 décembre 1963, portant création de l'Ordre national du Mérite, supprima l'Ordre de l'Étoile noire.

N° 31020. — *Décret relatif aux Ordres coloniaux.*

Du 23 Mai 1896.

(Promulgué au *Journal officiel* du 24 mai 1896.)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur la proposition du grand chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur et sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre des colonies;

Vu le décret du 10 mai 1896 relatif aux nominations dans les ordres coloniaux;

Vu les décrets des 10 juin 1853 (1), 22 mars 1875 (2) et 8 novembre 1883,

DÉCRÈTE :

ART. 1er. Les nominations dans les ordres coloniaux devront être soumises pour avis au conseil de l'ordre de la Légion d'honneur avant d'être proposées à la signature du président de la République. Les lettres de service seront ensuite enregistrées à la grande chancellerie et délivrées moyennant le payement d'un droit de chancellerie de cinq francs (5f) pour les brevets de chevalier, de dix francs (10f) pour ceux d'officier, et de vingt francs (20f) pour ceux des autres grades.

Les militaires non officiers et les agents en service aux colonies, qui n'ont pas rang d'officier, sont exempts de tout droit.

2. Les produits des droits de chancellerie seront employés, après payement des frais de visa et d'enregistrement, à augmenter le fonds de secours affecté aux membres de l'ordre de la Légion d'honneur, à leurs veuves et à leurs orphelins.

3. Les dispositions de l'article 13 du décret du 10 juin 1853 et celles du décret du 9 mai 1874 sont applicables aux titulaires des ordres coloniaux.

4. Les titulaires des ordres coloniaux qui n'ont pas encore obtenu l'autorisation de les porter seront admis à adresser au ministre des colonies les brevets qui leur ont été remis afin qu'il soit procédé à leur régularisation, conformément aux prescriptions du décret du 10 mai 1896 et à celles du présent décret.

5. Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des colonies et le grand chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel*, au *Bulletin des lois* et au *Bulletin officiel des Colonies*.

Fait à Paris, le 23 mai 1896.

Signé : FÉLIX FAURE.

Le Ministre des colonies,
Signé : ANDRÉ LEBON.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la justice,
Signé : J. DARLAN.

Source :
gallica

BÉNÉFICIAIRES

A l'origine, l'Ordre de l'Étoile noire récompensait les services des sujets du Roi du Dahomey et des Français employés par le protectorat.
A partir de 1896 et jusqu'au décret du 14 juillet 1933, l'Ordre colonial de

l'Étoile noire récompensa

♦ Les personnes qui justifiaient d'un séjour effectif minimum de trois ans outre-mer, dans les territoires de l'Afrique Occidentale Française ;

♦ Les personnes qui ne justifiant pas d'un séjour outre-mer, ont cependant rendu

des services à l'expansion coloniale.

A partir du 14 juillet 1933, de nouvelles dispositions furent prises : nul ne pouvait être nommé s'il n'avait pas 29 ans révolus et ne justifiait pas d'au moins neuf années de services civils ou militaires ou de pratique professionnelle, le temps passé outre-mer étant compté pour deux ou trois fois sa durée, selon la nature du séjour.
A l'instar des autres Ordres coloniaux, un contingent spécial, ouvert par décret, a pu récompenser les services rendus par les organisateurs, collaborateurs ou exposants des expositions

ou des manifestations importantes purement coloniales.

Il fut attribué aux officiers des troupes de marine et de la Marine qui avaient servi pendant une période d'au moins dix années dans les territoires de l'Afrique Occidentale (Sénégal, Soudan, Niger, Guinée, Côte d'Ivoire Dahomey...) et Equatoriale (Gabon, Congo, Tchad, Oubangi-Chari...)

CARACTÉRISTIQUES

RUBANS

Largeur de 37mm.
Originellement, le ruban était moiré bleu clair avec des liserés rouges,



liserés qui disparaîtront à partir de 1892.

il devient moiré bleu clair



Ruban d'Officier à rosette bleu clair de 30 mm de diamètre.
Cravate permettant le port en sautoir pour le grade de Commandeur.
Ruban moiré bleu clair de 10 cm de largeur, permettant le port en écharpe,

pour la dignité de Grand-croix.
Le décret du 18 juin 1927, autorisa les titulaires Commandeurs, Commandeurs avec plaque et Grands-croix à porter les demi barrettes métalliques, à l'exemple de la Légion d'honneur.

INSIGNES

CROIX

croix avec le ruban du 1er type



Croix de Malte à quatre branches émaillées de blanc avec une bordure bleu roi, terminées chacune par deux pointes aiguës non pommetées et reliées entre elles par trois rayons à double pointe.
Une étoile à cinq rayons simples émaillés de noir était placée au centre de la croix.
Bélière formée d'une couronne de feuilles de laurier en émail vert.

L'insigne de Chevalier était en argent,



celui d’Officier en vermeil ou en or,



tous deux du module de 45mm.
Les insignes de Commandeur et de Grand-croix étaient en vermeil ou en or

et tous deux du module de 65mm.





PLAQUE

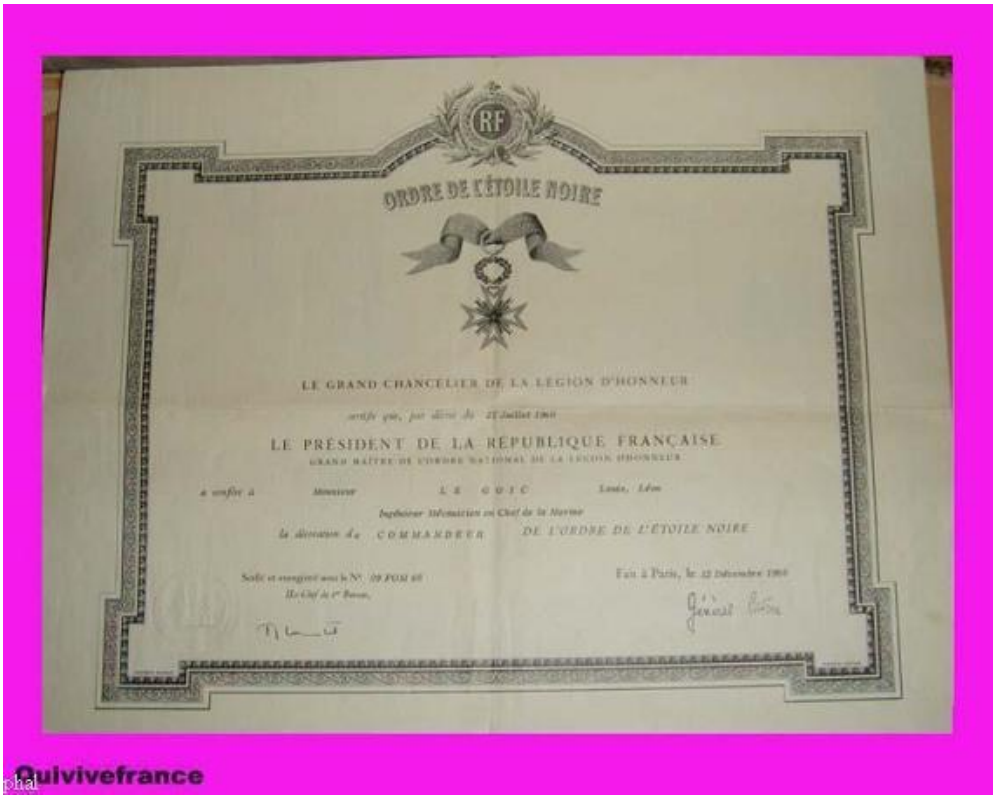
La plaque de Grand-croix était en argent et en vermeil.

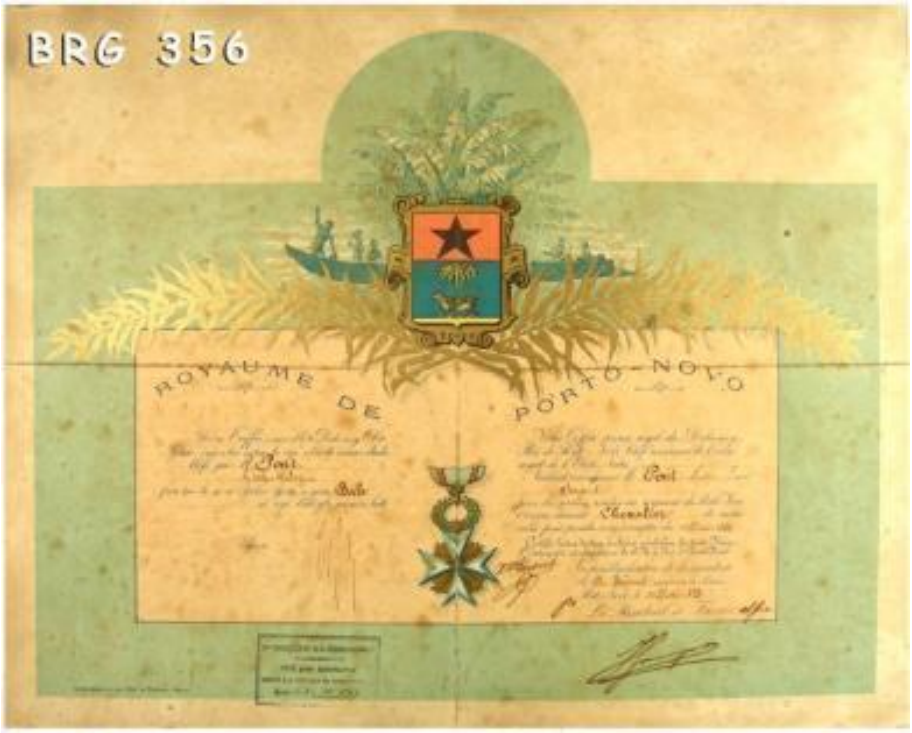


C’était une grande étoile uni face au module de 86 mm, à huit pointes diamantées constituées chacune par des rayons partant d’une croix de Malte à quatre branches émaillées de blanc avec une bordure bleu roi, terminées chacune par deux pointes aiguës reliées entre elles

par trois rayons à double pointe.
Une étoile à cinq rayons simples émaillés de noir était placée au centre de la croix.

DIPLOME







RETOUR A LA PAGE D'ACCUEIL